



TILLOY ET BELLAY, le 8 décembre 2021

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2021

En présence de

M. Christian CARBONI, Maire, Mmes Angélique CHASSAING, Marie DAVERDON et Mélissa PARISOT, MM. Pascal CACHIER, Freddy LALLEMANT, Florian LE ROUX, Olivier RAGOUILIAUX, Christophe TESTI, Didier THUAU.

Absent ayant donné pouvoir : M. Jean Baptiste MICHEL

M. Christian CARBONI ouvre la séance à 19h05

Mme Angélique CHASSAING est nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL PRÉCÉDENT

M. le Maire demande si l'assemblée approuve le compte rendu du conseil municipal précédent :

Le compte rendu du conseil précédent est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION RGPD (Règlement Général Protection des Données Personnelles)

M. le Maire rappelle que règlement européen 2016/679 dit « RGPD », entré en vigueur le 25 mai 2018, impose de nombreuses obligations en matière de sécurité des données à caractère personnel traitées par la collectivité, dont le non-respect entraîne des sanctions lourdes.

Le RGPD s'applique à la collectivité pour tous les traitements de données personnelles, qu'ils soient réalisés pour son propre compte ou non et quel que soit le support utilisé, papier ou informatique.

Afin de répondre aux obligations en la matière des collectivités territoriales et des établissements publics de la Marne qui le souhaitent, le Centre De Gestion de la Marne propose à compter du 1^{er} janvier 2022 une mission RGPD dont la finalité sera d'assister et de conseiller l'Autorité Territoriale :

- dans la démarche d'évaluation des risques liés à la protection des données personnelles
- et dans la mise en place d'une politique de mise en conformité avec le RGPD

La convention signée avec le Centre de gestion de la Meurthe et Moselle en 2018 arrive à expiration le 31/12/2021, il s'avère nécessaire de se rapprocher du Centre de Gestion de la Marne.

Après en avoir délibéré, M. le Maire propose de passer au vote
POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DÉLIBÉRATION ADRESSAGE

M. le Maire explique qu'à la demande de la communauté de communes de Suippes et de l'association des Maires de France, il est demandé de mettre en œuvre une base d'adresse locale pour chaque commune. Ceci pour permettre la rapidité d'intervention des services d'urgence, l'efficacité de l'acheminement des courriers et colis, l'optimisation des services de collecte des déchets, des services à la personne, du déploiement des réseaux et un bon référencement GPS.

La dénomination des voies et place publiques de la commune, la numérotation des habitations sont désignées par la commune. M. le Maire indique que la base d'adressage locale doit être créée, chaque rue vérifiée ou créée si l'une d'elle manquait, et chaque point d'entrée déterminé par un point GPS précis.

M. le Maire propose de passer au vote :

Vote : POUR : 11 – CONTRE : 0 - ABSENTION : 0

A ce propos, un problème récurrent de livraison entre la rue des Ouches et la rue de Courtisols est signalé.

POINTS DIVERS

M. le Maire donne des informations à l'assemblée sur différents points :

- ♦ Le devis le moins cher pour le marquage au sol de la signalisation routière est de 2475€ pour du marquage en résine. Cependant, celui-ci ne peut être réalisé en ce moment à cause des conditions météorologiques, sa tenue ne serait pas garantie.

Il est possible de faire une demande de subvention en janvier dans le cadre de la mise en sécurité de la traversée du village. M. le Maire indique être préoccupé par le fait qu'il n'y ait plus de passage piétons et qu'un marquage provisoire, au moins pour le passage situé devant la mairie, pourrait être mis en œuvre pour sécuriser la traversée des élèves à la sortie du bus.

M. le Maire propose l'achat de petits clignotants à mettre au sol pour signaler ce passage piétons.

- ♦ Un courrier de la Saur a été reçu en mairie signalant une fuite car une consommation de 540m³ a été relevée. La fuite a été trouvée, à l'entrée du parking, sous le macadam et l'ouverture condamnée. Le compteur étant en télérelève, la Saur aurait dû nous prévenir plus rapidement.

- ♦ Réserve incendie : Cela va faire un an que l'installation traîne. M. le Maire indique qu'il a envoyé un mail à la Communauté de Communes de Suippes afin d'exprimer son mécontentement et pour demander l'accélération de l'installation de la réserve. En cas de non-réponse, un courrier recommandé sera adressé à la Communauté de Communes, car celle-ci en a la compétence mais cependant la responsabilité en cas d'incendie est toujours celle du Maire.

- ♦ M. Christophe TESTI donne retour sur l'après-midi du 27 novembre 2021. 25 personnes ont participé à l'après-midi dansant malgré le contexte. Cette manifestation pourrait être reconduite à un autre moment, l'été ou lors de la fête patronale en partage avec la Tillotine. Les membres du CCAS sont satisfaits d'avoir mis en place cette activité.

M. Christophe TESTI indique que les colis pour les anciens ont été confectionnés avec des produits locaux, des produits de la Ferme de Tilloy et des produits issus du réseau « bienvenue à la ferme ».

- ♦ M. Olivier RAGOUILLIAUX demande quel matériel ne fonctionne plus à la salle ? M. Christophe TESTI explique qu'effectivement l'ampli ne fonctionne plus, il faudra faire le point sur les éléments qui fonctionnent bien et sur les besoins réels en matière de sonorisation. M. le Maire précise que ce point pourra être réglé en commission mais qu'aujourd'hui c'est compliqué car il y a beaucoup de branchements, le matériel doit être plus simple.

M. Florian LE ROUX rappelle que depuis le début de l'installation du matériel sono, il y a toujours eu des problèmes, le matériel est effectivement trop compliqué pour les utilisateurs.

M. le Maire ajoute que la box internet ne fonctionne plus, un technicien de Orange est passé, il a conclu que le problème venait des fils/réseau/branchements à l'intérieur de la salle, mais M. le maire se dit ne pas être convaincu par cette conclusion.

M. Christophe TESTI dit qu'il faut vérifier l'arrivée de la ligne et propose également si c'est possible de résilier le contrat et de se mettre en wifi avec la box de la mairie.

M. le Maire dit que s'il n'y a pas d'obligation d'avoir une ligne téléphonique pour les normes de sécurité de la salle, la ligne pourrait être résiliée.

M. Freddy LALLEMANT précise qu'un répéteur wifi sera certainement nécessaire.

M. le Maire explique qu'aujourd'hui la plupart des utilisateurs font un partage de connexion avec leur téléphone portable pour connecter un ordinateur lorsqu'il n'y a pas de box internet à disposition.

♦ École – Périscolaire

M. Christophe TESTI explique que le protocole sanitaire a été élevé au niveau 3. La conduite à tenir en cas de positivité à la COVID19 a été fournie dans le cahier de liaison des élèves. Les enseignants suivent les préconisations données par l'Éducation Nationale.

Les travaux ont pris du retard, l'appel d'offre n'a pas été lancée en mai/juin comme cela était prévu. Puis lorsque celui-ci a été lancé, il n'y a pas eu de réponse de maçon.

M. le Maire indique que la Communauté de Communes a de plus en plus de compétences et manque de personnel pour traiter les dossiers dans les temps.

♦ Dossier Leader

M. Christophe TESTI ajoute que les demandes prévues par la commission pour le dossier de demande de subvention « Leader » ont été actées le 15 décembre 2021.

Mme Marie DAVERDON rappelle qu'il avait été évoqué de tourner le panneau de présentation du lotissement et le passage d'annonces dans la presse locale.

M. le Maire fait appel aux bonnes volontés pour pivoter le panneau et indique que le tarif des petites annonces est élevé pour une parution.

Mme Marie DAVERDON propose de faire paraître une annonce sur « Le bon coin » et de poser des panneaux plus petits aux entrées du village.

M. le Maire demande l'avis de l'assemblée, les membres du conseil sont favorables au passage d'une annonce en ligne.

M. Freddy LALLEMANT indique pouvoir réaliser des panneaux autocollants.

M. Christophe TESTI propose de ne pas bouger le grand panneau si d'autres plus petits sont apposés ailleurs.

♦ Décors de Noël : elles ont été posées sur la façade de la mairie car il s'est avéré trop dangereux de les installer en passage au-dessus de la route.

M. Didier THUAU remercie les membres de la commission fêtes qui se sont chargés d'installer les décorations et précise qu'il trouve cela original et vraiment sympa.

QUESTIONS DIVERSES

M. Florian LE ROUX indique que quelqu'un dépose de la terre près de la mare.

M. le Maire dit en être informé, la réfection de l'assainissement d'un habitant nécessitait d'évacuer de la terre, elle sera reprise en fin de semaine.

M. Didier THUAU demande si d'autres assainissement seront refaits ?

M. le Maire répond que non.

M. Florian LE ROUX rappelle qu'il faut mettre la trappe de la citerne incendie en sécurité.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions ou des observations. Personne ne prenant la parole, Monsieur le Maire remercie les membres présents et lève la séance.

La séance est levée à 20h40
